Procès-Verbal

Réunion du conseil municipal

Le mardi 20 février 2024

20H00

Sous la présidence de Madame Claudine TAVEL

Lieu : Salle du Conseil Municipal / MAIRIE – Bâtiment les *Marronniers*

Présents :
Mesdames et Messieurs : CHARPINE François - CORMIER Claire - CUCCURU Isabelle - DUMAS David - DUPRAZ Fabien – GARDET Catherine - GROS Gilles - MANTEL Frédéric - MARCHAIS Marie-Lise – PERRIER Lysiane - PLOUZEAU Alain - TAIN Daniel - WDOWIAK Monika.

Excusés : Mesdames MANSOZ Carine (pouvoir à Mme Tavel) - FLEURET Anaïs (pouvoir à M. MANTEL) - Messieurs EHNY Richard (pouvoir à Mme WDOWIAK) - WROBEL David (pouvoir à M. PLOUZEAU).

Secrétaire de séance : Catherine GARDET

En exercice : 18 **Quorum : 10** **Présents : 14** **Absents : 4** **Nombre de Pouvoirs : 4**

ORDRE DU JOUR de la SEANCE

I FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

I.1 Arrêt du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 janvier 2024

I.2 Compte-rendu des commissions par adjoints et conseillers délégués

I.3 Etat sur les décisions de Madame le Maire, en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal

II FINANCES

II.1 Approbation des comptes de gestion 2023 – budgets :
- 21100 Général
- 21101 Eau
- 21102 Parc de Bon Vent
- 21103 Parc de Pré Argent

II.2 Approbation des comptes administratifs 2023 – budgets :
- 21100 Général
- 21101 Eau
- 21102 Parc de Bon Vent
- 21103 Parc de Pré Argent

II.3 Ouverture de crédits sur budget 21100

II.4 Approbation de la convention de participation aux frais de fonctionnement pour un enfant en classe U.L.I.S. à St Genix les Villages

III URBANISME

III.1 Etat sur les PC / DP / CU

III.2 Détachement d'une surface supplémentaire pour compléter le foncier destiné aux logements destinés aux gendarmes, le bâtiment gendarmerie et annexes

III.3 Mise en œuvre loi APER – Identification des ZAENR (Zones d'Accélération des Energies Renouvelables)

III.4 Installation d'un panneau « sur les traces de l'armée des Alpes de 1940 »

IV VOIRIE & RESEAUX

IV.1 Travaux réaménagement de la route de Marcieux et route du Col de l'Epine : choix du maître d'œuvre

IV.2 Approbation de la convention technique proposée par le Département relative aux aménagements réalisés sous maitrise d'ouvrage communale sur RD 916 / réalisation liaison piétonne vers hameau des Giffards

V PARCS DE DETENTE

V.1 Plage de Bon Vent : informations

VI INFORMATIONS

Rappel - Date du prochain conseil municipal : 19 mars 2024

= = = = = = = = = = = = = = = = =

Il est demandé par plus d'un quart des membres du conseil présents, le scrutin public par appel nominal.

I FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

I.1 Arrêt du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 janvier 2024

Madame le Maire informe que le projet de procès-verbal de la séance du 23 janvier 2024 a été adressé aux conseillers municipaux, le 8 février 2024, avec demande de remarques éventuelles avant le 15 février 2024. Aucune remarque n'a été formulée.

Madame le Maire propose d'arrêter ce procès-verbal et invite le secrétaire de séance à le signer.

Décision du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2024.

✓ **Vote**

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	18

I.2 Compte-rendu des commissions par adjoints et conseillers délégués

- **Culture / Bibliothèque / Tourisme / Jeunesse** – Monika WDOWIAK
  - Une rencontre est prévue avec une délégation du conseil communal de Novalesa le 27 avril 2024.
  - La commission envisage de mettre en place une boîte ou un kiosque à livres, place des 4 saisons.
  - Une rencontre avec AFP France Handicap a permis d'obtenir des conseils ainsi que des directives pour de futurs projets d'aménagement ainsi que pour l'amélioration des accès déjà en place dans la commune.

AFP France Handicap a convié les municipalités à une séance de restitution, qui a eu lieu le 02 février, pour présenter une étude visant à développer un accueil de jour itinérant spécialement conçu pour les personnes en situation de handicap et leurs aidants dans la région de l'Avant Pays Savoyard.

- Le projet intitulé « aux mille et une vies » bien que non sélectionné dans le cadre du budget citoyen, sera soumis lors de l'appel à projets Leader afin de solliciter des financements nécessaires à sa réalisation.
- La commission souhaite organiser une rencontre avec les jeunes nouvellement inscrits sur la liste électorale pour leur remettre leur carte d'électeur.
- Un cadeau de bienvenue sera offert aux familles de chaque nouveau-né de la commune au nom du Conseil Municipal.

- **Social/Solidarité/Santé** – Gilles GROS
  - La commission a rencontré l'association « Répit bulle d'air », créée par la MSA qui propose un service à domicile destinés aux aidants pour leur permettre de « souffler un peu » tout en maintenant la personne aidée dans le cadre sécurisant de son domicile.
- **Transition énergétique/numérique** – Alain PLOUZEAU
  - Le matériel commandé pour la rénovation de l'éclairage publique est en attente de réception.
  - Une première réunion technique est prévue concernant le projet d'ombrière de la salle polyvalente.
  - L'installation d'une borne de recharge plus puissante est envisagée sur la place du champ de foire.
- **Finances** – Frédéric MANTEL
  - Monsieur MANTEL propose une restitution de la réunion de la commission finances incluant les projets de 2024 :
    - Deux opérations majeures avec la réfection de la voirie de la Route de Marcieux et de la Route du Col de l'Épine,
    - Aménagements de sécurité aux lieux dits du Gojat, du Neyret et du Terreau.
    - De la signalétique dans le bourg
    - La borne du Champs de foire
    - La poursuite de la rénovation de l'éclairage public
    - La rénovation, sur plusieurs années, de la salle polyvalente et du boulodrome
    - Achat d'un nouvel élément de columbarium
    - Rénovation de toilette publique

  La prochaine commission finances est prévue le 14 mars.
- **Communication/Signalétique** – Frédéric MANTEL
  - L'édition de la gazette consacrée à la transition énergétique est reportée.
- **Mobilité** – Fabien DUPRAZ
  - Une réunion a eu lieu avec le Département, l'agence Eco mobilité et la chargée de mission du SMAPS pour réfléchir à un cheminement sécurisé piéton des Bottières au centre bourg. La restitution de cette étude est prévue pour fin juin.
  - Un recensement des chemins ruraux doit être effectué, pour déterminer leurs utilités, leurs états.
  - Une journée autour de la mobilité et du vélo sera organisée le 24 mai.
- **Animation** – Fabien DUPRAZ
  - Une rencontre avec les jeunes agriculteurs a eu lieu pour l'organisation du Comice Agricole qui se déroulera le 28 juillet 2024 à la salle polyvalente.

- **Travaux** – Claudine TAVEL
  - Les travaux de rénovations du bloc toilette publique est achevé au champ de foire. Ces toilettes sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Un horaire de fermeture (modulable en fonction des manifestations) est programmé de 22h à 6h afin d'éviter toute dégradation.
    Monsieur TAIN suggère que l'horaire soit en cohérence avec l'extinction de l'éclairage public du centre bourg.
  - Une campagne d'élagage, organisée par les services techniques, est en cours.
- **Économie locale/Développement Durable** – Marie-Lise MARCHAIS
  - Un bilan de la fréquentation du bureau partagé de la Fruitière a été établit :
    - 9 utilisateurs occasionnels : 1525 €
    - 3 utilisateurs permanents : 5080 €

    Le total des recettes de loyers s'élève à 6605 € pour un coût de fonctionnement annuel de 3440 €, soit un solde positif de 3165 €.
    Madame le Maire suggère qu'un bilan soit également établit pour la Maison des Associations.
  - La cérémonie de remise des prix des Eco-défis, visant à récompenser les entreprises engagées dans des actions en faveur de l'environnement, a été reportée au 2 avril. Une entreprise de la commune sera honorée en tant que lauréate.
  - Les vélos électriques, mis à disposition de la population par le SMAPS, vont être répartis sur les 10 communes de la CCLA à partir du 5 mars.
  - Le défi des écoliers est programmé pour le 16 mai, avec la participation des deux écoles.

I.3 <u>État sur les décisions de Madame le Maire, en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal</u>

- Réception de DIA - Madame le Maire informe de la décision de ne pas exercer le droit de préemption sur :

  Non bâti (4 places de parking) Chemin des Courtis

II FINANCES

II.1 <u>Approbation des comptes de gestion 2023 – budgets</u> :

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Frédéric MANTEL, adjoint en charge des finances pour la présentation des différents comptes de gestion.

- 21100 Général

Décision du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procèdent aux votes pour l'approbation des comptes de gestion, général 2023.

✓ **Vote**

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	18

- 21101 Eau

Décision du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procèdent aux votes pour l'approbation des comptes de gestion de l'eau 2023.

✓ **Vote**

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	18

- 21102 Parc de Bon Vent

Décision du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procèdent aux votes pour l'approbation des comptes de gestion du Parc de Bon Vent 2023.

✓ **Vote**

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	18

- 21103 Parc de Pré Argent

Décision du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procèdent aux votes pour l'approbation des comptes de gestion du Parc de Pré Argent 2023.

✓ **Vote**

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	18

II.2 Approbation des comptes administratifs 2023 – budgets :

- 21100 Général

Décision du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procèdent aux votes pour l'approbation des comptes administratifs, général 2023 et affectation des résultats.

✓ **Vote**

POUR	16
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	16

- 21101 Eau

Décision du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procèdent aux votes pour l'approbation des comptes administratifs de l'eau 2023.

✓ **Vote**

POUR	16
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	16

- 21102 Parc de Bon Vent

Décision du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procèdent aux votes pour l'approbation des comptes administratifs du Parc de Bon Vent 2023 et affectation des résultats.

✓ **Vote**

POUR	16
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	16

- 21103 Parc de Pré Argent

Décision du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procèdent aux votes pour l'approbation des comptes administratifs du Parc de Pré Argent 2023.

✓ **Vote**

POUR	16
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	16

II.3 Ouverture de crédits sur budget 21100

Monsieur MANTEL informe que la règlementation en vigueur autorise le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice précédent en rappelant la règle : ¼ du budget d'investissement voté en N-1 sur les dépenses réelles d'investissement sans les remboursements capital emprunt, ni les restes à réaliser.

Conformément aux textes applicables, Monsieur MANTEL propose de procéder à l'ouverture des crédits de dépenses d'investissement, afin de pouvoir mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

OPERATION 79 – BOURG - Chapitre 21

Crédits votés en 2023	124 326 €
Crédits pouvant être ouverts	31 081 €
Demande d'ouverture de crédits à hauteur de	17 300 €

Ceci afin de régler la facture relative à la réhabilitation des toilettes publiques Place du Champ de Foire.

Décision du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré valident cette ouverture des crédits de dépenses d'investissement.

✓ **Vote**

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	18

II.4 Approbation de la convention de participation aux frais de fonctionnement pour un enfant en classe U.L.I.S. à St Genix les Villages

Ce point de l'ODJ est ajourné car la mairie du domicile du père de l'enfant a réglé l'intégralité de la participation.

III URBANISME

III.1 Etat sur les PC / DP / CU

PC

MOUNIB Salah	Chemin de la Crétaz	modificatif
VIEILLEROBE Vincent	Chemin de Bordon	modificatif
RAGOT Nicolas	Route de Marcieux	carport

DP

BAOUR Grégory	Chemin de la Geai	appentis
SEGURA Frédéric	Chemin de Monthieux	chalet de jardin
SEGUIER Nicolas	Chemin des Richards	panneaux solaires
AMORUSO Michel	Chemin du Pinet	panneaux photovoltaïques
LUQUAIN Bernard	Route du Col de l'Epine	porche
METAFIOT Franck	Chemin de Pommerey	appentis
LAURENT Bernard	Chemin des Glières	panneaux photovoltaïques
GIFFARD André	Route de Nances	panneaux photovoltaïques
CASADESSUS René	Route de St Alban de Mtbel	isolation extérieure
VAN WONTERGHEM Benjamin	Chemin des Perrets	abri de jardin + rempl. bardage sous terrasse

CU

Maître BOYER	Secteur Crusille	CU d'information (X2)
Maître JOSSERAND	Bois Vallier	CU d'information
Maître COUDRET	Chemin des Courtis	CU d'information
TERRANOTA	Brignoud	CU d'information
Maître LIONNARD	Route du Banchet	CU d'information
Maître LIONNARD	La Rossière /Corbin	CU d'information

III.2 Détachement d'une surface supplémentaire pour compléter le foncier destiné aux logements des gendarmes, le bâtiment gendarmerie et annexes

Madame le Maire rappelle la signature du compromis de vente du terrain à SAVOISIENNE HABITAT pour permettre la réalisation des logements destinés au peloton motorisé ainsi que les nouveaux logements pour les gendarmes de la nouvelle brigade.
Après l'annonce de la création d'une brigade et selon les référentiels du service immobilier de la gendarmerie il est nécessaire de céder une surface supplémentaire approximative de 1 225 m² à détacher de la parcelle communale A N° 3010 et ce, au prix de 40 € le m² conformément à l'avis de France Domaine. La surface définitive sera connue lorsque les architectes auront implanté les différents bâtiments.
Monsieur TAIN souhaite faire remarquer que le prix de vente, il y a deux ans, s'élevait à 26 € du m². Il trouve le prix de 40 € le m² plus cohérent et reste convaincu que le prix d'il y a deux ans était largement sous-estimé.
Madame le Maire précise qu'il s'agissait d'un prix global de 100 000 € la parcelle avec une partie de terrain classé naturel et donc non constructible.

Décision du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré valident le détachement d'une surface supplémentaire au prix de 40 € le m².

✓ **Vote**

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	18

III.3 Mise en œuvre loi APER – Identification des ZAEnR (Zones d'Accélération des Energies Renouvelables)

Madame le Maire informe que pour faire suite à la loi N° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, visant à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale, des zones ont été identifiées sur le territoire de Novalaise.
Madame le Maire donne la parole à Monsieur PLOUZEAU, Conseiller délégué à la Transition énergétique, pour la présentation de ces zones et arguments ayant conduits à les proposer :

1/ Plateau sportif – collège : photovoltaïque toitures
2/ Parking écomobilités : ombrières photovoltaïques
3/ La Serraz : photovoltaïque toitures
4/ Vestiaires stade : photovoltaïque toitures
5/ Ecole publique : photovoltaïque toitures
6/ Parking salle polyvalente : ombrières photovoltaïques

7/ Salle polyvalente-boulodrome : photovoltaïque toitures
8/ Parking de la Fatta : ombrières photovoltaïques
9/ Maison des Associations : photovoltaïque toitures
10/ AEL crèche : photovoltaïque toitures
11/ Atelier municipal : photovoltaïque toitures
12/ Ancienne décharge des Bottières : photovoltaïque au sol
13/ Base d'aviron : photovoltaïque toitures

Une réunion d'information et de concertation, à destination du public, a été organisée le 6 février 2024, de 17H à 19H, à la mairie, selon les modalités suivantes :

- Affiche à l'accueil de la mairie et sur panneaux d'affichage extérieurs,
- Annonce sur panneau lumineux,
- Information sur panneau Pocket / Facebook,
- Informations sur le site Internet de la Commune.

Les cartes étaient consultables sur le site de la Commune, du 28 janvier 2024 à ce jour.
Ces cartes ont été également adressées à la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA).

Les cartes sur lesquelles ont été répertoriées ces zones, ainsi que la légende s'y rapportant, ont été adressées à la chargée de mission transition *énergétique* du parc naturel régional de Chartreuse, afin d'en informer les instances du parc : elle a accusé réception des documents, par mail du 2 février 2024.

Madame le Maire propose de valider l'identification de ces ZAEnR et de transmettre la présente décision à la Préfecture/DDT de la Savoie.

Monsieur TAIN souligne qu'il s'agit là d'une occasion manquée d'organiser une réunion plus inclusive, à laquelle les habitants auraient pu être conviés, afin de discuter des questions relatives au photovoltaïque et aux énergies renouvelables. Il fait remarquer que la tenue de cette réunion à 17h00 n'était peut-être pas idéale en termes d'accessibilité pour tous les intéressés.
Il tient à rappeler l'objectif principal de la loi APER, qui vise à encourager le développement des énergies renouvelables sur une période de cinq ans, aussi bien dans le domaine public que sur les bâtiments privés. Il exprime des regrets quant à la restriction de ces mesures aux seuls bâtiments publics et souligne le potentiel inexploité du photovoltaïque, notamment sur la zone artisanale et les exploitations agricoles. Il déplore que les efforts dans ce domaine semblent être limités au strict minimum.
Madame le Maire souligne que la gestion de la zone artisanale relève de la compétence de la CCLA, qui pourrait éventuellement décider d'intégrer cette zone dans le cadre des ZAenR. Elle mentionne également que le bâtiment technique de la CCLA sera inclus dans le projet par la commune de Nances.
Elle exprime son étonnement face à cette remarque et rappelle à Monsieur TAIN, qu'il participe à cette commission, où aucune observation n'a été soulevée, aucune remarque n'a été inscrite sur les fiches d'observation lors de la réunion, d'autant plus, la même présentation a déjà eu lieu au Conseil Municipal précédent.

Décision du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré valident la présente décision.

✓ **Vote**

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	18

III.4 Installation d'un panneau « sur les traces de l'armée des Alpes de 1940 »

Madame le Maire informe qu'un guide Michelin – Sur les traces de l'armée des Alpes de 1940 - *édition spéciale Histoire méconnue de l'armée des Alpes* – a été édité. Une page est consacrée à la commune de Novalaise avec texte et photographie. Le général MOUSSU, membre de l'association *chemins de mémoire/bataille des Alpes Juin 1940*, a sollicité la Commune pour installer un panneau d'information dans le village. Madame le Maire propose de l'installer aux abords du parc de la mairie.

Décision du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valident cette proposition.

✓ **Vote**

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	18

IV VOIRIE & RESEAUX

IV.1 Travaux réaménagement de la route de Marcieux et route du Col de l'Epine : choix du maître d'œuvre

Madame le Maire rappelle la décision du 12 septembre 2023 validant le projet de réfection et de sécurisation de la route de Marcieux et de la route du Col de l'Epine, opération estimée à 480 000 € HT.

4 maîtres d'œuvre ont été consultés. La commission d'ouverture des offres, s'est réunie le 7 février 2024. Les offres sont les suivantes, selon l'ordre de réception :

1/ISAGEO	honoraires 8.10 %	38 880 € HT
2/AIXGEO	honoraires 8.90 %	42 720 € HT
3/ELLIPSE	honoraires 8.75 %	42 000 € HT
4/Cab MERLIN	honoraires 8.50 %	40 800 € HT

La commission propose de confier la maîtrise d'œuvre au cabinet ISAGEO.

Monsieur TAIN précise qu'il votera contre cette proposition, motivé par une préoccupation concernant la proximité entre un élu du Conseil Municipal et l'entreprise ISAGEO. Cette décision vise à éviter tout conflit d'intérêts.

Madame le Maire rappelle, que selon les dispositions du règlement de consultation, il interdit d'exclure une entreprise de la procédure. Elle précise qu'elle préside la commission travaux.

Monsieur PLOUZEAU, ayant le pouvoir de Monsieur WROBEL, informe que celui-ci ne prendra pas part au vote.

Décision du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procèdent aux votes.

✓ **Vote**

POUR	12
CONTRE	3
M. Tain, Mme Cuccuru, Mme Gardet	
ABSTENTION	2
Mme Cormier, Mme Perrier	
TOTAL	17

IV.2 Approbation de la convention technique proposée par le Département relative aux aménagements réalisés sous maitrise d'ouvrage communale sur RD 916 / réalisation liaison piétonne vers hameau des Giffards

Madame le Maire informe que dans le cadre de la réalisation par la Commune de la continuité d'une liaison piétonne depuis le centre du village vers le hameau des Giffards, le long de la RD 916, une convention technique a été rédigée, par le Département de la Savoie, fixant, d'une part, les conditions d'occupation du domaine public routier départemental par la collectivité et, d'autre part, les modalités de réalisation, de gestion et d'entretien des ouvrages.

Cette convention précise les ouvrages réalisés, les prescriptions techniques, la responsabilité et prévention des risques, la surveillance et l'entretien des équipements, les modifications apportées aux équipements, la durée de la convention...

Il convient de valider cette convention et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

La convention est diffusée à l'écran.

Monsieur TAIN exprime son regret de ne pas disposer d'une copie de la convention en question avant le Conseil.

Décision du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valident cette convention et autorise Madame le Maire à la signer.

✓ **Vote**

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	18

V PARCS DE DETENTE

V.1 Plage de Bon Vent : informations

Madame le Maire informe qu'à la suite du jugement arrêtant la délégation de service public au 30 octobre 2023, un nouvel appel à candidatures va être lancé, sous forme de convention d'occupation du domaine public pour l'activité snack et location d'embarcations sur la plage de Bon Vent. Le service d'AGATE a transmis une ébauche pour cet avis d'appel à candidatures qui sera déposé sur la plateforme des marchés sécurisés avec parution dans la presse.

Le service billetterie sera assuré par un prestataire pour le compte de la Commune.

La Commission communale *plages* se réunira le 28 février pour définir les modalités de gestion de la plage de Bon Vent.

VI INFORMATIONS

- Madame le Maire informe de la démission du président de la C.C.L.A. et l'organisation d'une nouvelle élection prévue pour le jeudi 22 février. Deux candidats se sont présentés pour cette élection :
  Monsieur Pascal ZUCCHERO, Maire de Marcieux et Madame Claudine TAVEL, Maire de Novalaise.

- Madame le Maire rappelle la commémoration du 19 mars, ainsi que la date du prochain Conseil Municipal prévue pour le 19 mars 2024.

Séance levée à : 22H55

Le secrétaire de séance,

Catherine GARDET

Le Maire,

Claudine TAVEL

MAIRIE DE NOVALAISE (Savoie)